



Commune  
de  
Mont-Tramelan  
(Jura bernois)

# Rapport préliminaire au budget 2020

Etabli selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

V mars 2016

Novembre 2019

*Remarque:*

*Le contenu minimal du budget est prescrit par l'article 29 ODGFCo. Le rapport préliminaire en fait partie intégrante et doit contenir les informations énumérées à l'article 29, alinéa 1, lettre a ODGFCo. Les communes sont toutefois libres d'en choisir la forme et la présentation, et le présent document n'est destiné qu'à leur servir de modèle.*

## Table des matières

<b>0</b>	<b>Synthèse</b> .....	<b>4</b>
<b>1</b>	<b>Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)</b> .....	<b>4</b>
1.1	Généralités .....	4
1.2	Amortissements .....	4
1.2.1	Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo) .....	4
1.2.2	Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo) .....	5
1.2.3	Nouveau patrimoine administratif .....	5
1.2.4	Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo) .....	5
1.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif .....	5
<b>2</b>	<b>Commentaires</b> .....	<b>5</b>
2.1	Généralités .....	5
2.2	Compte de résultats .....	5
2.2.1	Commentaire de l'évolution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation.....	5
2.2.2	Commentaire de l'évolution des charges de transfert.....	5
2.2.3	Commentaire de l'évolution des revenus fiscaux .....	5
2.2.4	Commentaire de l'évolution des revenus de transfert .....	5
2.3	Investissements .....	5
<b>3</b>	<b>Résultat</b> .....	<b>6</b>
3.1	Vue d'ensemble .....	6
3.2	Résultat du compte global .....	6
3.2.1	Compte de résultats.....	6
3.2.2	Compte des investissements.....	6
3.2.3	Résultat du financement .....	7
3.3	Résultat du compte général.....	7
3.4	Résultat du financement spécial «alimentation en eau» .....	8
3.5	Résultat du financement spécial «gestion des déchets» .....	8
<b>4</b>	<b>Compte de résultats</b> .....	<b>9</b>
4.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins) 9	
4.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	10
<b>5</b>	<b>Compte des investissements</b> .....	<b>11</b>
5.1	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	11
<b>6</b>	<b>Etat des capitaux propres</b> .....	<b>12</b>
6.1	Evaluations .....	12
6.2	Commentaire des évaluations .....	12
6.2.1	Financements spéciaux (GM 290).....	12
6.2.2	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292) .....	12

---

6.2.3	Préfinancements (GM 293) .....	12
6.2.4	Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294) .....	12
6.2.5	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296) .....	12
6.2.6	Excédent ou découvert du bilan (GM 299) .....	12
<b>7</b>	<b>Proposition du conseil communal.....</b>	<b>13</b>
<b>8</b>	<b>Approbation du budget.....</b>	<b>14</b>

## Rapport préliminaire au budget 2020

### 0 Synthèse

Le budget annuel 2020 de la commune municipale de Mont-Tramelan a été établi, selon le « modèle de compte harmonisé » MCH2. Il comporte d'importants changements par rapport au MCH1 si bien que la comparaison avec les budgets et les comptes antérieurs doivent être abordés avec prudence. En effet, le traitement de certains postes, comme les amortissements ou les imputations, ne se font plus de la même manière qu'avec le MCH1.

La responsable des finances est Mme Nadine Gerber, administratrice communale des finances, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le budget 2020, qui prévoit un excédent de charges de CHF 21'300.00, a été adopté par l'assemblée communale le 15 novembre 2019 avec les quotités, taux et montants mentionnés ci-après:

Le budget 2020 a été calculé avec la quotité et les taxes mentionnées ci-après :

Quotité d'impôt	1,94
Taxe immobilière	1,3 ‰ de la valeur officielle
Taxe d'exemption des services de défense	3% de l'impôt cantonal, au maximum 400 francs
Taxe sur l'eau potable	2 franc 10 par m3 d'eau consommée
Taxe d'enlèvement des déchets	Taxe de base par couples et familles : 130 francs personnes seules : 65 francs
Taxe de chien	Taxe au sac poubelle selon le tarif de la société Celtor SA 40 francs par chien

### 1 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

#### 1.1 Généralités

Le budget 2020 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

#### 1.2 Amortissements

##### 1.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2:

Le patrimoine administratif existant de est amorti dans un délai de	CHF 157'142.70
	<b>16 ans</b>
Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice 2031.	

Le <b>taux d'amortissement annuel</b> qui en résulte est de	<b>6.25 %</b>
soit	CHF 9'821.40

### 1.2.2 Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

- Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement:  
amortissement linéaire à raison des attributions au financement spécial «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2
- Pas d'amortissements dans le domaine des financements spéciaux.

### 1.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

### 1.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré,

- a) le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Pas d'amortissements supplémentaires.

## 1.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 10'000.00 francs (*au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo*). Il suit à cet égard une pratique constante.

## 2 Commentaires

### 2.1 Généralités

Seuls les points avec changements importants par rapport au budget précédent sont commentés.

### 2.2 Compte de résultats

#### 2.2.1 Commentaire de l'évolution des charges de personnel

Les charges de personnel seront un peu plus haut puisque la nouvelle secrétaire communale débutera sa formation.

#### 2.2.2 Commentaire de l'évolution des charges de transfert

Le nombre d'élèves qui suivent l'école à Tramelan est en hausse, c'est pourquoi nous avons budgété un montant plus élevé.

#### 2.2.3 Commentaire de l'évolution des revenus fiscaux

Les revenus d'impôts ont été budgétés un peu plus haut puisque nous avons augmenté la quotité d'impôt.

#### 2.2.4 Commentaire de l'évolution des revenus de transfert

Puisque le nombre d'élèves est en hausse, le dédommagement va également augmenter.

### 2.3 Investissements

Pas d'investissements prévus pour 2020.

### 3 Résultat

#### 3.1 Vue d'ensemble

	Budget 2020	Budget de l'exercice précédent	Comptes annuels 2018
Résultat annuel CR, compte global (GM 90)	- 16'750.00	-29'550.00	27'461.33
Résultat annuel CR, compte général (GM 900)	- 21'300.00	-36'000.00	18'642.17
Résultat annuel, financements spéciaux selon la législation (GM 901)	4'550.00	6'450.00	8'819.16
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	188'000.00	168'000.00	178'799.60
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	0.00	4'000.00	7'880.05
Taxe immobilière (GM 4021)	14'000.00	14'000.00	13'366.45
Investissements nets (GM 5 ./ 6)	0.00	0.00	8'325.05

#### 3.2 Résultat du compte global

##### 3.2.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	523'550.00
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	466'900.00
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>- 56'650.00</b>
Charges financières (GM 34)	CHF	1'100.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	41'000.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>39'900.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>- 16'750.00</b>
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>- 16'750.00</b>

##### 3.2.2 Compte des investissements

Dépenses d'investissement (GM 690)	CHF	0.00
Recettes d'investissement (GM 590)	CHF	0.00
	CHF	0.00
<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>

## 3.2.3 Résultat du financement

*Autofinancement:*

Résultat total, compte de résultats	90	CHF	- 16'750.00
Amortissements du patrimoine administratif	33	+ CHF	15'200.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+ CHF	5'250.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	- CHF	400.00
Rectifications, prêts PA	364	+ CHF	0.00
Rectifications, participations PA	365	+ CHF	0.00
Amortissements, subventions d'investissement	366	+ CHF	0.00
Attributions aux capitaux propres	389	+ CHF	0.00
Revalorisation du patrimoine financier	4490	- CHF	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	489	- CHF	0.00
Autofinancement	CHF		4'100.00

*Investissements nets:*

Résultat du compte des investissements (selon ch. 3.2.2)	CHF		0.00
---	-----	--	------

<b>Résultat du financement</b>	<b>CHF</b>	<b>4'100.00</b>
(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)		

## 3.3 Résultat du compte général

Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	483'000.00
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	422'900.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	- 60'100.00

Charges financières (GM 34)	CHF	1'100.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	39'900.00
Résultat provenant de financements	CHF	38'800.00

Résultat opérationnel	CHF	- 21'300.00
-----------------------	-----	-------------

Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00

<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>- 21'300.00</b>
--	------------	--------------------

Commentaire:

### 3.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau»

Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	35'550.00
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	38'000.00
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>2'450.00</b>
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	800.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>800.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>3'250.00</b>
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>3'250.00</b>

Commentaire:

### 3.5 Résultat du financement spécial «gestion des déchets»

Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	5'000.00
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	6'000.00
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>1'000.00</b>
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	300.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>300.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>1'300.00</b>
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>1'300.00</b>

Commentaire:



## 4 Compte de résultats

### 4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>Charges</b>						
30 Charges de personnel	50'700.00		46'200.00		43'746.35	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	119'100.00		121'500.00		124'826.60	
33 Amortissements du patrimoine administratif	15'200.00		15'200.00		15'479.85	
34 Charges financières	1'100.00		1'800.00		1'214.95	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'250.00		5'250.00		5'250.00	
36 Charges de transfert	333'300.00		316'000.00		290'754.75	
37 Subventions à redistribuer						
38 Charges extraordinaires						
39 Imputations internes						
<b>3 Total Charges</b>	<b>524'650.00</b>		<b>505'950.00</b>		<b>481'272.50</b>	
<b>Revenus</b>						
40 Revenus fiscaux		203'500.00		187'000.00		205'548.35
41 Revenus régaliens et de concessions		4'500.00		4'500.00		4'593.25
42 Taxes		49'700.00		49'100.00		59'213.85
43 Revenus divers						
44 Revenus financiers		41'000.00		39'400.00		37'547.08
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		400.00		400.00		392.30
46 Revenus de transfert		208'800.00		196'000.00		201'439.00
47 Subventions à redistribuer						
48 Revenus extraordinaires						
49 Imputations internes						
<b>4 Total Revenus</b>		<b>507'900.00</b>		<b>476'400.00</b>		<b>508'733.83</b>
<b>Clôture</b>						
<b>90 Clôture du compte de résultats</b>		16'750.00		29'550.00	27'461.33	
<b>Totaux</b>	<b>524'650.00</b>	<b>524'650.00</b>	<b>505'950.00</b>	<b>505'950.00</b>	<b>508'733.83</b>	<b>508'733.83</b>

#### 4.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

		Budget 2020		Budget 2019		Année 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	68'200.00	1'100.00	66'900.00	1'000.00	63'384.16	3'730.50
	Excédent de charges		67'100.00		65'900.00		59'653.66
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	7'500.00	4'500.00	7'900.00	4'000.00	7'906.65	5'555.80
	Excédent de charges		3'000.00		3'900.00		2'350.85
2	FORMATION	230'600.00	114'500.00	214'200.00	96'200.00	203'603.70	97'643.70
	Excédent de charges		116'100.00		118'000.00		105'960.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	1'600.00	400.00	1'200.00	100.00	2'125.00	447.00
	Excédent de charges		1'200.00		1'100.00		1'678.00
4	SANTE	2'000.00	500.00	2'000.00	500.00		
	Excédent de charges		1'500.00		1'500.00		
5	SECURITE SOCIALE	94'800.00		94'800.00		89'962.20	
	Excédent de charges		94'800.00		94'800.00		89'962.20
6	TRANSPORTS	43'500.00		45'000.00		38'643.90	
	Excédent de charges		43'500.00		45'000.00		38'643.90
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	46'600.00	45'100.00	46'800.00	45'300.00	47'605.50	45'812.30
	Excédent de charges		1'500.00		1'500.00		1'793.20
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'000.00	5'700.00	1'000.00	5'000.00	914.00	7'824.35
	Excédent de revenus	4'700.00		4'000.00		6'910.35	
9	FINANCES ET IMPÔTS	32'900.00	335'600.00	32'600.00	324'300.00	35'544.50	347'318.13
	Excédent de revenus	302'700.00		291'700.00		311'773.63	
	Totaux	528'700.00	507'400.00	512'400.00	476'400.00	489'689.61	508'331.78
	Excédent de charges		21'300.00		36'000.00	18'642.17	

## 5 Compte des investissements

### 5.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

	Budget 2020		Budget 2019		Année 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION GENERALE Excédent de dépenses						
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE Excédent de dépenses						
2 FORMATION Excédent de dépenses						
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES Excédent de dépenses						
4 SANTE Excédent de dépenses						
5 SECURITE SOCIALE Excédent de dépenses						
6 TRANSPORTS Excédent de dépenses					131'746.35	130'071.40 1'674.95
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Excédent de dépenses						
8 ECONOMIE PUBLIQUE Excédent de dépenses					10'000.00	10'000.00
9 FINANCES ET IMPÔTS Excédent de dépenses					140'071.40	131'746.35 8'325.05
<b>Totaux</b>					<b>271'817.75</b>	<b>271'817.75</b>

## 6 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

### 6.1 Evaluations

#### Etat des capitaux propres prévisibles

Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2020		Changements intervenus pendant l'exercice		Capitaux propres 31 décembre 2020					
CHF		Motifs de l'augmentation (+) CHF		Motifs de la diminution (-) CHF					
29	Capitaux propres	659		-16	0	29	Capitaux propres	647	
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	65	Attributions aux FS, capitaux propres			0	290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	69
29000	FS «service du feu» à sens unique ou	3510.xx				0	29000	FS «service du feu» à sens unique	0
29000	FS «service du feu» normal ou	3510.xx				0	29000	FS «service du feu» normal ou	0
29000	FS «service du feu» normal	9010.00				0	29000	FS «service du feu» normal	0
29001	FS «alimentation en eau»	9010.10		3		0	29001	FS «alimentation en eau»	34
29002	FS «traitement des eaux usées»	9010.20				0	29002	FS «traitement des eaux usées»	0
29003	FS «gestion des déchets»	9010.30		1		0	29003	FS «gestion des déchets»	35
29004	FS «électricité»	9010.40				0	29004	FS «électricité»	0
2900x	Autres FS	9010.xx				0	2900x	Autres FS	0
2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	3898.xx				0	2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, capitaux propres			0	292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293	Préfinancements	72	Attributions aux préfinancements des capitaux propres	5		0	293	Préfinancements	77
29300	Compte général					0	29300	Compte général	0
29301	Alimentation en eau, maintien de la valeur	72		5		0	29301	Alimentation en eau, maintien de la valeur	77
29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur					0	29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	0
294	Réserves	0	Attributions	0		0	294	Réserves	0
29400	Amortissements supplémentaires					0	29400	Amortissements supplémentaires	0
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0	Attributions	0		0	296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0
29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier					0	29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0
29601	Réserve de fluctuation					0	29601	Réserve de fluctuation	0
298	Autres capitaux propres		Attributions aux autres capitaux propres	0		0	298	Autres capitaux propres	0
299	Excédent/découvert du bilan	522	2990 Résultat annuel	-21		0	299	Excédent/découvert du bilan	501
			Excédents (+)						
			Déficits (-)						

### 6.2 Commentaire des évaluations

#### 6.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Le financement spécial augmentera de CHF 4'550.00 vu l'excédent de revenus budgété.

#### 6.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

#### 6.2.3 Préfinancements (GM 293)

Une attribution de CHF 5'250.00 sera faite.

#### 6.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

#### 6.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

#### 6.2.6 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

Puisque nous prévoyons un excédent de charges de CHF 21'300.00, l'excédent du bilan va se réduire à 501'000.00.

## 7 Proposition du conseil communal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1.94%
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière 1,3 ‰ de la valeur officielle
- c) Approbation de la taxe d'exemption des services de défense de 3% de l'impôt cantonal, au maximum CHF 400.00
- d) Approbation de la taxe sur l'eau potable de CHF 2.10 par m<sup>3</sup> d'eau consommée
- e) Approbation de la taxe d'enlèvement des déchets de CHF 130.00 pour couples et familles et de CHF 65.00 pour personnes seules
- f) Approbation de la taxe de chien de CHF 40.00 par chien
- g) Approbation du budget 2020, qui se compose comme suit:

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	524 650.00	507 900.00
Excédent de charges	CHF		16 750.00
Compte général	CHF	484 100.00	462 800.00
Excédent de charges	CHF		21 300.00
FS «alimentation en eau»	CHF	35 550.00	38 800.00
Excédent de revenus	CHF	3 250.00	
FS «gestion des déchets»	CHF	5 000.00	6 300.00
Excédent de revenus	CHF	1 300.00	

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget.

Commune de Mont-Tramelan

Thomas Gerber  
maire

Cindy Bögli  
secrétaire communale

Nadine Gerber  
administratrice des finances

Mont-Tramelan, le 14 octobre 2019

## **8 Approbation du budget**

L'assemblée communale de la commune de Mont-Tramelan a approuvé le budget 2020 en date du 15 novembre 2019 conformément à la proposition du conseil communal du 14 octobre 2019.

Mont-Tramelan, le 15 novembre 2019

Commune de Mont-Tramelan

Thomas Gerber  
maire

Cindy Bögli  
secrétaire communale